Pêche sportive au Québec
Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 9

Période	Espèce	Limite de prise	Note	Engin de pêche
1er avril 2021 au 22 avril 2021	Éperlan Arc-en-ciel	120	Pêche à l'épuisette et / ou au carrelet seulement.	
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar Rayé	Pêche interdite		
23 avril 2021 au 31 mai 2021	Éperlan Arc-en-ciel	120	Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète, au harpon en nageant, à l'épuisette et au carrelet	
23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Truite Arc-En-Ciel	10 en tout		
	Truite Fardée et Truite Brune	5 en tout		
23 avril 2021 au 30 novembre 2021	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	aucune limite		
21 mai 2021 au 30 novembre 2021	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

1er juin 2021 au 30 novembre 2021	Éperlan Arc-en-ciel	120	Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant	
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
18 juin 2021 au 30 novembre 2021	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2	Pêche à la ligne seulement	

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Lac Archambault - incluant ses tributaires et ses baies (Saint-Donat)(46°18'20" N., 74°14'51" O.).

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Éperlan Arc-en-ciel	Pêche interdite		
1er août 2021 au 31 août 2021	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

Lac Blanc - (46°19'54" N., 74°12'57" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Touladi, Moulac et Lacmou	Pêche interdite		

Lac des Îles - (46°06'06" N., 74°01'57" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

Lac des Sables - (Sainte-Agathe-des-Monts)(46°02'37" N., 74°18'10" O.)

Mêmes que la zone	Achigans	mêmes que la zone		
	Brochets et Dorés	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
	Ouananiche	3		
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		
29 janvier 2022 au 30 janvier 2022	Achigans	mêmes que la zone		
	Brochets et Dorés	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Écho - (Saint-Hippolyte) (45°53'15" N., 74°01'23" O.)

23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc -en-ciel)	mêmes que la zone		
23 avril 2021 au 31 mars 2022	Autres espèces	mêmes que la zone		
21 mai 2021 au 31	Brochets	6 en tout		

21 mai 2021 au 31 mars 2022	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
18 juin 2021 au 31 mars 2022	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2	Pêche à la ligne seulement	

Lac Hersey - (46°04'32" N., 73°57'33" O.)

24 avril 2021 au 12 septembre 2021	Omble de Fontaine	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement	
26 février 2022 au 27 février 2022	Omble de Fontaine	Même que la zone	Pêche à la ligne seulement	
5 mars 2022 au 5 mars 2022	Omble de Fontaine	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement	

Lac Louisa - (municipalité de Wentworth) (45°46'09" N., 74°25'08" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

Lac Manitou - (46°03'36" N., 74°22'30" O.)

23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Touladi, Moulac et Lacmou	0 gardé		

Lac Maskinongé - (Mont-Tremblant) (46°05'26" N., 74°35'54" O.)

23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
23 avril 2021 au 31 mars 2022	Autres espèces	mêmes que la zone		
21 mai 2021 au 31	Brochets	6 en tout		

21 mai 2021 au 31 mars 2022	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
18 juin 2021 au 31 mars 2022	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2	Pêche à la ligne seulement	

Lac Morgan - (Chertsey) (46°08'17" N., 73°45'55" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
21 mai 2021 au 30 novembre 2021	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
12 janvier 2022 au 15 mars 2022	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Narcisse - (46°01'16" N., 74°32'22" O.)

Du 21 mai 2021 Au 30 Novembre 2021	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Bar Rayé	Pêche interdite		
23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
23 avril 2021 au 30 novembre 2021	Achigans	6 en tout		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout		

18 juin 2021 au 30 novembre 2021	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	

Lac Ouareau - (Saint-Donat)(46°17'03" N., 74°08'35" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Touladi, Moulac et Lacmou	Pêche interdite		

Lac Pierre - (Saint-Alphonse-Rodriguez) (46°11'45" N., 73°41'01" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	
12 février 2022 au 13 février 2022	Autres espèces	même que la zone		

Lac Raymond - (Val-Morin)(46°00'14" N., 74°09'38" O.)

Mêmes que la zone	Toutes les espèces	mêmes que la zone		
12 février 2022 au 13 février 2022	Toutes les espèces	mêmes que la zone		

Lac Sans nom (Chertsey) (46°08'17" N., 73°46'18" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
21 mai 2021 au 30 novembre 2021	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
12 janvier 2022 au 15 mars 2022	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Sans nom (Sourire) - (Chertsey) (46°08'17" N., 73°46'23" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
21 mai 2021 au 30 novembre 2021	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
12 janvier 2022 au 15 mars 2022	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Tire - (Sant-Donat) (46°20'18" N., 74°14'08" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone		
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Éperlan Arc-en-ciel	Pêche interdite		
1er août 2021 au 31 août 2021	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

Lac Vert - (Saint-Alphonse-Rodriguez) (46°11'03" N., 73°43'07" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
19 février 2022 au 20 février 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Rivière Ouareau - entre le pont de la route 125 et le lac Blanc.

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Touladi, Moulac et Lacmou	Pêche interdite		

Rivière Ouareau - entre les lacs Blanc et Ouareau (46°18'54" N., 74°11'20" O.).

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Touladi, Moulac et Lacmou	Pêche interdite		

Ruisseau sans nom - entre les lacs Sainte-Marie et Théodore (45°57'29" N., 74°16'31" O.).

18 juin 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
18 juin 2021 au 30 novembre 2021	Autres espèces	mêmes que la zone		

Ruisseau sans nom - entre les lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie (45°58'13" N., 74°19'02" O.).

18 juin 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

18 juin 2021 au 12 septembre 2021	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
18 juin 2021 au 30 novembre 2021	Autres espèces	mêmes que la zone		